

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 45

Artikel: Lettres de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteum Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le chemin de fer pneumatique.

Nous disions, en terminant un précédent article, à propos du chemin de fer pneumatique, que le souffle lui avait manqué. *L'Estafette*, mieux informée, nous apprenait le même jour que la sarbacane ne s'était jamais mieux portée, à preuve que la commission fédérale d'expertise, pour l'expropriation des terrains, commençait ses opérations la semaine suivante. Nous sommes fort heureux de nous être trompé, car nous ne désirons rien plus que de voir réussir cette petite entreprise, non pas tant pour l'avantage qu'en pourra retirer Lausanne, que pour les résultats que fournira cette expérience en vue du passage des Alpes par un chemin de fer. Personne n'ignore, en effet, que M. Bergeron n'a pas demandé la concession d'un chemin de fer pneumatique uniquement pour faciliter aux voyageurs le trajet de la gare à Lausanne, et vice-versa, mais que son but plus lointain est de faire consacrer sur une échelle plus grande les résultats favorables obtenus dans des essais restreints, afin d'obtenir, si possible, une nouvelle solution du fameux problème de la traversée des Alpes en général, et du Simplon en particulier.

Nous avons pu voir, la semaine dernière, un charmant petit modèle du futur chemin de fer pneumatique de Lausanne, qui était exposé aux regards du public. Ce modèle, sorti des ateliers de MM. Kaiser et Duvillard, est destiné à être transporté en Angleterre où se trouvent les principaux financiers qui s'intéressent à la question du chemin de fer pneumatique, et qui désirent juger *de visu* d'une affaire à laquelle ils apportent des capitaux. Ce chemin de fer en miniature reproduit sur une échelle vingt fois plus petite les moindres détails de la construction dont le profil est aujourd'hui piqueté au travers des vignes qui s'étendent de l'hôtel Gibbon à la gare. Un long tube cylindrique en fonte réunit le point de départ au point d'arrivée. Les wagons, qui présentent extérieurement le contour du tuyau, sont entourés d'une garniture de cuir destinée à intercepter la communication de l'air entre l'avant et l'arrière du train. Une fois celui-ci introduit dans le tube, à la partie inférieure, on descend une porte qui ferme hermétiquement le conduit souterrain, par le bas. Une grande cloche renversée, en tout semblable aux gazomètres des usines à gaz, descend, chasse de l'air dans le tuyau et fait monter le train.

Pour redescendre, les wagons compriment l'air

entre eux et la porte inférieure du tube; cet air se rend peu à peu dans la cloche qu'il soulève; on facilite cette opération en refoulant, au moyen d'une pompe, de l'eau dans la cuve qui contient la cloche, en sorte que, le train arrivé au bas de sa course, la cloche est remontée à sa plus grande hauteur. La manœuvre des pompes se fera, croyons-nous, à Lausanne, au moyen de machines à vapeur; dans les montagnes, ce travail pourra être demandé aux nombreuses chutes d'eau qui tombent en cascades sur les parois des rochers et qui représentent une force considérable.

La porte inférieure du canal ne s'ouvre qu'après que le train s'est arrêté dans sa course descendante; les freins devront modérer la vitesse du convoi, et l'air qui restera comprimé entre les wagons et la porte agira comme un ressort destiné à amortir le choc qui pourrait se produire contre la cloison inférieure. Le mécanisme a été étudié avec le plus grand soin par des ingénieurs très compétents, et le modèle que nous avons vu fonctionner permet d'espérer que rien n'empêchera la réussite de cette curieuse entreprise.

S. C.

Lettres de Lausanne.

VI.

A peine suis-je remis de maladie que mon premier soin est de t'écrire, Ulrich. Il est vrai, comme tu me le fais observer, que nous n'avons parcouru qu'une partie de mon cher Lausanne. Nous nous sommes quittés, je crois, sur la place de la Palud, où nous allons reprendre notre promenade. Mais, avant d'aller plus loin, donnons un moment d'attention au poste des agents de police devant la porte duquel sont assis deux ou trois de ces gardiens de l'ordre public lisant les journaux du jour. Vois quelle dignité dans leur maintien, que d'attention dans la lecture de l'*Estafette* et de la *Feuille d'avis*! L'agent de police a besoin de se tenir au courant des affaires européennes par la lecture des journaux; il doit se familiariser avec la police des nations comme avec celle des rues et des fontaines, afin de pouvoir, à l'occasion, trancher dans le vif ces questions politiques qui agitent les masses et provoquent les déordres où son intervention devient nécessaire.

On est heureux de constater les progrès de cette utile institution et de voir combien les agents de police laissent en arrière les sergents de ville ou *gapions*, comme les appelait le gamin de Lausanne. D'après ce

qu'on m'a dit de ceux-ci, j'ai tout lieu de croire que, par le pittoresque du costume, ils provoquaient plus l'hilarité qu'ils n'inspiraient le respect et la crainte. Un habit à longs pans, taillé en queue d'hirondelle et fermé sur la poitrine par des gros boutons jaunes, leur donnait assez bien la coupe de ces mannequins qu'on voit dans les montres des magasins de fournitures militaires. Leur lourd schako allait s'élargissant vers le ciel et portait, vissé sur le devant, un énorme écusson au-dessous duquel venaient se replier deux gourmettes qui brillaient au loin comme les coupole dorées de Moscou. Pour compléter la caricature, un long sabre pendait au côté et fouettait sans pitié la place jadis occupée par des mollets. Les allures de crânerie qu'affectaient ceux qui portaient cet accoutrement ajoutaient encore à la perfection de l'ensemble.

Aujourd'hui, ce n'est plus ça ; nos agents de police (la qualification de *sergent de ville* n'est plus de mode) sont mis élégamment et se présentent de même. Une casquette de drap au fond large les coiffe à merveille, tout en les mettant à l'abri des inattentions des pigeons de l'église de St-François, et des nombreuses hirondelles qui perchent sur les corniches de l'Hôtel-de-ville.

L'habillement est gris-bleu ; les revers du paletot portent le numéro de l'homme, et, dans la main de celui-ci, on a placé une canne de jonc à pommeau d'argent.

L'agent de police se promène dans nos rues d'un pas lent et compassé ; ses souliers, cirés avec soin, recherchent de préférence l'asphalte. Sa mission est de tout voir et de tout entendre ; aussi le voit-on s'arrêter gravement sur nos places, dirigeant la profonde perspicacité de son regard sur le char du paysan qui passe, sur les femmes qui lavent leurs légumes et troublent parfois les eaux transparentes de Lausanne, sur le chien qui aboie et inquiète ses alentours, sur l'ivrogne qui s'arrête dans les angles ou cause du scandale. Dès qu'une contravention survient, l'agent s'approche à grands pas et invite le délinquant à le suivre ; si celui-ci n'obéit pas immédiatement, l'agent se redresse ; s'il fait la moue, l'agent l'écrase d'un regard ; s'il résiste, il le prend au collet, et si cela ne suffit pas, alors il faut que la canne aille...

Si, parfois, le lendemain d'une fête ou pendant les élections, dix ou quinze robustes buveurs de petit blanc se rossent dans la rue, on peut voir l'agent de police qui arrive sur les lieux (quelquefois il n'arrive pas du tout) devenir un modèle de patience et de modération, sachant très bien que « la prudence est la mère des vertus. » Comme la Suisse dans les conflits européens, il reste neutre et garde l'expectative ; mais vienne du renfort de son côté, alors l'agent redeviennent homme d'action et les rebelles sont conduits au poste, où, après un interrogatoire des plus laconiques, ils passent au violon, chambre obscure et froide, mais simple, ayant pour tout ameublement un lit de camp très propre à redresser l'épine dorsale en cas de *lumbago*, et d'un vase étrusque dont les ornements gagnent à être vus à distance.

Je connais un membre du Conseil communal qui travaille à une petite brochure ayant pour titre : *Catéchisme de l'agent de police*, qu'il se propose de sou-

mettre plus tard à la Municipalité. En voici quelques articles pris au hasard :

Ayez dans votre démarche quelque chose de grave et de régulier ; tenez toujours la tête haute et donnez à votre regard le feu et la promptitude de la police lausannoise, afin qu'on sache immédiatement qu'on n'a pas à faire au premier venu.

Ne tenez jamais votre canne en l'air, ce geste peut paraître agressif et menaçant ; plantez-la plutôt à chaque pas dans le pavé afin qu'on voie cependant que vous êtes à même de vous défendre ; — laissez briller de temps en temps son pommeau d'argent, cela ne fait point mal dans le tableau.

Quand vous arrêtez un homme, ne lui dites pas : *Hé, là-bas !* Abordez-le avec tact, en disant : « Monsieur, vous êtes en contravention. »

Si le délinquant ne reconnaît pas immédiatement sa faute et qu'il cherche à se disculper, ne lui répondez pas : *C'est bon, le succès !... pas d'histoire... arrivez !* Dites-lui : « Je vous ordonne de me suivre ! »

Votre homme persiste-t-il dans ses allégations, ne l'apostrophez pas par ces mots : *Redites-le voir !... mais faites-lui observer que vous n'avez pas à discuter avec lui et qu'il s'expliquera plus tard.*

S'il ne veut pas marcher, ne le saisissez pas immédiatement au collet, car, si sa cravate était trop serrée, vous pourriez être cause de la mort de quelqu'un. Ne tireillez pas les revers de son paletot, car, si celui-ci était trop mûr, votre main pourrait occasionner un malheur déchirant.

Ne faites jamais le poing sous le nez de quelqu'un.

Arrivé devant le poste, ne lancez pas votre proie au fond du local comme on lance un fagot dans le four, en disant peut-être : *Allons, gredin !... Non, retirez-vous à droite ou à gauche du seuil en disant poliment : « Monsieur, donnez-vous la peine d'entrer. »*

Ces quelques articles te suffiront, Ulrich, pour juger combien on travaille à améliorer ici les institutions publiques.

Adieu, cher ami, et à bientôt.

ADRIEN.

Après avoir vu notre belle fête des vigneron, qui a obtenu les éloges de tant de visiteurs, et dont la plupart des journaux étrangers ont fait mention, il est certainement bien peu de personnes qui iraient chercher le pendant de cette solennité nationale au Japon. Cependant nous avons sous la main un ouvrage tout récent sur ce pays, *le Japon*, par E. Fraissinet, où nous trouvons la description d'une fête qui ressemble à la nôtre par plus d'un côté et qui ne paraît lui céder en rien pour la mise en scène. — Voici ce que raconte M. Fraissinet :

« Parmi les fêtes religieuses, les plus solennelles des Japonais, nous citerons le Matsouri. Ce mot signifie, à proprement parler, *offrande faite à un Kami* ; mais, dans un sens particulier, appliqué à un jubilé solennel, que l'on célèbre chaque année avec des réjouissances extraordinaires, des processions, des danses, des représentations dramatiques et toutes sortes de spectacles publics en l'honneur de l'idole reconnue et adorée en qualité d'Oudsigami, ou dieu tutélaire de la ville, il prend l'acceptation des célébrations annuelles de la naissance de ce dieu.

C'est une des plus superbes solennités que l'on

puisse voir dans toutes les villes du Japon. Rapportons ici celle de Nagasaki.

Le Dieu tutélaire, ou, si l'on veut, l'Oudsigami, porte le nom de Soua. L'anniversaire de sa naissance est fêté le neuvième jour du neuvième mois. Cet acte de religion ne consiste ni en prédictions, ni en visites aux temples, mais en processions dans les principales rues de la ville, en spectacles et en divertissements.

Une vaste enceinte est préparée pour recevoir la visite de l'idole Soua que l'on y transporte en cérémonie. Cette place est nommée Oo Tabi Tokora, ce qui veut dire : *place du grand voyage*. On y bâtit un temple pour le visiteur ; c'est une cabane ou grange en bambou avec des ailes aux deux côtés, le frontispice tourné sur le devant de la place ; le toit est couvert de paille, bordé de branches de tsougi ; et un grand sapin est planté au-devant de chaque aile du bâtiment.

Cette construction doit être ainsi simple et chétive pour représenter l'architecture des ancêtres.

Lorsque tout est préparé, le clergé du Sinto paraît en corps avec une suite magnifique, portant en procession le Mikosi, ou *niche du Dieu*, et celle aussi de Si-mios, autre personnage divin, qui doit lui faire société.

Un troisième Dieu de la même catégorie reste au logis, parce que rien dans l'histoire de sa vie et de ses actions mémorables n'indique qu'il se plût à marcher ou à voyager. Le clergé national porte dans cette circonstance le titre d'Ootomi, c'est-à-dire, *grand cortège*, et le tronc des aumônes reçoit tant d'offrandes que l'on ne peut suffire à les recueillir.

Des trois côtés de la place, environnant le temple, des loges sont disposées avec des sièges pour les spectateurs, et trois rangées de chaises, établies devant le temple pour les prêtres, qui, à leur arrivée dans l'enceinte, vont s'y asseoir, chacun selon sa qualité. Les deux Supérieurs du culte de ce Dieu prennent place au banc le plus élevé. Ils sont vêtus de noir et portent à la main un petit bâton, signe de leur autorité. Quatre autres prêtres du second rang, habillés de blanc, vont au banc immédiatement inférieur. Le reste du clergé se range sur le troisième banc qui est le plus bas. Tous les prêtres portent des bonnets noirs vernissés, ressemblant assez, pour la forme, à celui des pères jésuites ; et ceux de la dernière catégorie sont, comme ceux de la seconde, vêtus de blanc. Les domestiques porteurs d'objets du culte et toutes les personnes employées à la solennité se tiennent la tête découverte près des ecclésiastiques.

Les subdélégués du gouverneur de la ville, sous une tente vis-à-vis du clergé, veillent au bon ordre. Et les Yorikis vont et viennent de la cour du gouverneur aux subdélégués, pour recevoir et apporter les ordres.

Ces derniers sont assis en costume d'apparat sur une natte fine, un peu au-dessus du sol. Chacun a vingt piques de cérémonie plantées vis-à-vis de lui. Ils doivent prendre garde qu'il n'arrive aucun accident, et qu'il n'y ait aucun désordre dans la multitude.

Quant aux pièces qui sont représentées, le sujet en est pris dans l'histoire du Dieu ou Héros que l'on célèbre en ce jour. Pour les acteurs, ce sont de jeunes filles que l'on prend dans les lieux publics, et de jeunes garçons habitant les rues qui sont chargées de la dé-

pense de la solennité. Mais toutefois, les rôles sont remplis avec une assurance qui feraient envie aux comédiens d'Europe. Chaque rue a sa procession, avec palladium en tête, suivi d'un bouclier sur lequel le nom de cette rue est écrit en grands caractères. Puis viennent les musiciens masqués et en livrée, et suit immédiatement le dais, abritant les principaux personnages. Chaque rue doit, tous les ans, donner un spectacle nouveau.

Les représentations consistent surtout en danses, chants et pantomimes ; mais il ne faut pas oublier de mentionner les admirables décorations qui accompagnent les différentes scènes. Tantôt c'est un jardin couvert de fleurs, une chaumière d'où partent des essaims de jeunes filles et de danseuses, portant des éventails et des corbeilles fleuries ; des chœurs, un char de triomphe trainé par des bœufs, que conduisent de jeunes garçons ; des montagnes couvertes d'arbres, des forêts de bambous, des tigres, des lions, des rochers, des baleines, des rivières, des torrents et la mer.

A ce spectacle succèdent des danses de géants, figurant les divinités des Indes, des récits en vers et en prose, des danses, des concerts, enfin, des tours d'acrobates on ne peut plus surprenants et des sons de cloches, d'instruments et de tambours. Toutes les imitations font parfaitement illusion, et les jeux sont exécutés avec la plus grande adresse et le plus parfait ensemble.

Siméon.

Lou valet à Djean Pierrou Matafan, que s'appelâve Siméon, avâi mariâ la plie retze fellie d'ao veladzou, la Suzon à Toine de la Golliettaz. S'etion mé en ménadzou tienzé dzo devant dé plianta lé truffé. To allavé fermo bin lé premi tin ; enfin, se l'avai mi étâ, l'arrâi falliu récliamâ.

Trei mài apri, c'étâi gé meçons, noutron Siméon coumeincive à avâi lo soellio cou, et ye veniâi asse ché qu'on étala dé bou ; on n'arâi pas osâ allumâ onna motséa à côté dé lli, dé poâre que preigné fû. Cein ne poavé pas mé dourâ. Ye s'ein va consultâ on mäidzou que l'ai conseillè d'allâ quoquie tin tzi d'ai pareins que l'avâi à Losena.

Lou dessando d'apri, qu'étâi lo dzo d'aô marizi, ye prein on bissat, io l'ai fourré on n'abelliémeint de retzanzou, chix tsemisé et monté c'li lou tzè à Philippe dé la Tsérérétaz et à onz'adôr l'arrevé à la vela. L'ai restè chix senannè po se remettre. Peindeint ci tin, l'avâi to vesita Losena, tantié à l'Academie d'Outzi et lou tzemin dé fer peneumatique. L'étâi venu asse gras qu'on tasson, et l'avâi retrouvâ onna fierla santâ. Et pu s'ein revint dé Losena pé la route d'Etzalin, et en passeint pè on veladzou ye reincontré on tropi dé tchîvré qu'allâvont pâtoura avoué tsacouna on guelin aô cou. Siméon remarqué permis staô cabré lou boc qu'étai asse ché qu'on n'écot et apri avâi refléchi on bocon ye dese à la bîta : « Hé mon pouro boc, se te n'à pas d'ai pareins à Losena, tî fotu ! »

G. B.